



La bataille du chauffage électrique continue. Où en sommes-nous ? Quel est le calendrier ?
Venez participer à la prochaine séance d'information de l'association Choc Electrique !

Séance d'information **Mercredi 8 octobre 2014 à 18h00 à CHÉSEREX** Salle communale, route de la Poste 16, 1275 Chésérèx

Le conseiller national **Olivier Feller** (VD, PLR) et le député au Grand Conseil vaudois **Guy-Philippe Bolay** nous informeront de l'évolution des travaux des parlements fédéral et cantonal sur le sujet des chauffages et des chauffe-eau électriques existants.

Madame **Sahar Pasche**, directrice de *Eco-Building*, nous parlera d'isolation et des améliorations énergétiques possibles.

Chacun est le bienvenu à cette séance d'information gratuite.

Un pas en avant, un pas en arrière. Ce n'est pas un tango, mais cela y ressemble.

Un pas en avant...

Ce sont les rapports, disponibles sur www.chocelectrique.ch, de la commission du Grand Conseil qui s'est penchée sur l'initiative parlementaire déposée par M. Pidoux, par ailleurs municipal des Services Industriels à Lausanne.

L'initiant se déclare ouvert à ce que le « problème » soit réglé par un décret plutôt que par une révision de la loi. Mme de Quattro dit qu'il est possible d'envisager un contre-projet sous la forme de décret après un débat pacifié. Nous sommes évidemment pour la « paix des chauffages ». Nous réitérons notre volonté de collaborer à la seule condition que le projet consiste à lutter contre les consommations excessives, quel que soit le vecteur énergétique. Il y a des consommations excessives parmi nous, comme il y en a pour les chauffages à mazout, à gaz ...

La minorité (7 sur 15) de la commission recommande le rejet de l'initiative. Le débat au plénum du Grand Conseil devrait avoir lieu cet automne.

... un pas en arrière

A l'automne 2013, le projet de révision de la Loi sur l'Energie prévoyait d'interdire -alinéa 1 de l'art.30 a- « le montage et le renouvellement de chauffages électriques à résistance ».

Un amendement demandant le retrait du mot « renouvellement » fut déposé. Le débat fut clos par une déclaration solennelle de Mme de Quattro : « le principe de proportionnalité sera respecté par mes services à l'avenir, comme il l'a été jusqu'ici ».

